

**Procès-verbal de la réunion du Bureau N° 4 du 8 juin 2016**

**Fédération Française du Sport Adapté  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971  
N° de dossier 71/956**

**Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999**

\*\*\*\*\*

Les membres du bureau exécutif de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis le mercredi 8 juin 2016 au siège fédéral à 18h00, sur convocation écrite du président.

**Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.**

Présents :

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Vice-président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Yves OBIS	Vice-président chargé du suivi du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif
Catherine FAYOLLET	Vice-présidente chargée de la structuration de la pratique des APS dans le secteur du handicap psychique – Médecin fédéral national
Marie-José LALLART	Secrétaire générale adjointe

Excusés

Jean-Claude WACH	Trésorier
Roy COMPTE	Vice-président chargé de la formation, études, recherches, publications et du suivi du projet fédéral

Assistent à la séance

Marie Paule FERNEZ	Directrice technique nationale
Alain DELETOILLE	Directeur exécutif et juridique

Avant de commencer la réunion, le président souligne qu'à ce jour, le total de licences enregistrées se monte à **57 000 licences**, ce qui constitue une augmentation sensible par rapport à l'an passé à la même date.

**- *Projet de déplacement à Rio pour les membres du comité directeur :***

Suite au dernier bureau, Alain Delétoille et Henri Miau ont fait une étude budgétaire du coût prévisionnel d'un séjour à RIO entre le 7 et le 11 septembre pour les membres du comité directeurs qui ont répondu positivement à Joël Renault sur une enquête qu'il leur a envoyée par mail.

Les coûts du voyage, du séjour en hôtel trois étoiles, des 8 repas pris sur place, le billet d'entrée pour la cérémonie d'ouverture, le prix pour deux demi-journées de compétition se montent à environ 1 100€ par personne, auxquels il faut ajouter le transport sur place et l'équipement vestimentaire.

Le bureau demande à Alain Delétoille de préparer une note précise pour que le comité directeur du 18 juin se prononce sur la réalisation de ce voyage. Le président précise que s'il se réalise, ce voyage devra être décalé d'un jour, la cérémonie d'ouverture se déroulant le 7 septembre.

D'autre part, il faut intégrer à ce projet la participation de quelques partenaires que la FFSA souhaite remercier, ainsi que celle d'Alain Dejean qui serait invité avant sa prise de la retraite en septembre. Enfin, il souligne que Michel Ponchaut a demandé, comme rédacteur en chef du magazine SA, à être accrédité Presse afin de se rendre

sur les différentes installations sportives pendant ce séjour.

- ***Point sur la Recherche de partenaires :***

Alain Delétoille présente un point d'étape sur ses démarches relatives à la recherche de partenaires :

- Sur l'idée de rentabiliser au maximum le coût du « Mag », il souligne qu'il a obtenu un engagement de 8 000€ de la part de nos fournisseurs qui ont été sollicités à hauteur. D'autres fournisseurs ont été également sollicités.
- Sur la recherche de nouveaux partenaires et relations à établir avec de nouvelles entreprises, tout le monde (élus, cadres, salariés,...) est invité à donner des pistes à partir des relations entretenues sur le terrain par chacun.
- Tout un travail de liaison est à construire avec les entreprises qui soutiennent la FFSA dans des actions sportives particulières.
- Des contacts ont été pris avec entreprises adaptées qui pourraient aider la FFSA.

Le président rappelle aux membres du bureau que la majorité des conventions de partenariat de la FFSA s'arrêtent fin 2016. Il est donc urgent d'étudier avec attention le renouvellement de ces conventions. Il souligne que, suite à une rencontre qu'il a eue avec ses représentants, Malakoff Médéric pourrait aider à l'accessibilité aux APSA en participant financièrement aux salaires d'ESQ, ce qui serait un excellent projet compte tenu des perspectives incertaines de poursuite du financement en régions et départements de ces emplois.

- ***Projet de travaux sur le siège***

Alain Delétoille présente un projet d'amélioration des sous-sols des locaux fédéraux par l'installation de puits de jour. Des études gratuites ont été faites par un architecte qu'il a rencontré et qui a accepté d'aider la FFSA. Ils ont rencontré le conseil syndical de l'immeuble qui présentera le projet à la prochaine AG des copropriétaires de l'immeuble en septembre. S'il est validé, ce projet pourrait faire l'objet d'une réalisation à titre de don par une entreprise qui recevrait un certificat de déduction fiscale.

- ***Rémunération des intervenants (médical, entraîneurs.....)***

Marie Paule Fernez a poursuivi le travail entrepris sur ce sujet qui concerne l'ensemble des intervenants auprès des sportifs de haut niveau.

Le principe de base est que les intervenants qui viennent travailler au SA sont là parce qu'ils veulent avant tout s'investir à la FFSA. Mais ne doivent pas perdre d'argent s'ils sont en situation professionnelle.

Aussi, il convient de réaliser une étude au cas par cas, à partir d'un niveau d'indemnisation basé les tarifs alignés sur ceux du CPSF, à savoir :

- Entraîneurs 100 euros/ jour
- Infirmiers 100 euros/ jour
- Médecins et kiné 150 euros/ jour

Plusieurs possibilités se présentent :

- Pour un salarié, la FFSA pourrait verser à son employeur le manque à gagner afin qu'il ne perde pas de salaire,
- Pour un retraité ou dans les cas où les personnes qui ne perdent pas d'argent, la FFSA délivrerait un reçu fiscal au titre de don à la FFSA.

Une note sera préparée par la DTN et présentée au comité directeur

- ***Point sur les championnats de France***

Yves Obis fait un point sur

- Les championnats de France de SAJ dans le 93 : la manifestation s'est très bien déroulée avec une très belle soirée-repas de gala. Quelques remarques ont été formulées sur les jeunes qui, seuls dans leurs catégories, ont concouru dans une catégorie supérieure mais n'ont pas été médaillés dans leur catégorie. C'est une question qui doit faire l'objet d'une modalité précise inscrite dans les règlements sportifs, applicable de façon identique dans chaque sport à la FFSA.
- Le problème de la tarification des droits d'inscription et des prestations repas et soirée aux championnats. Des écarts importants sont constatés ainsi que les niveaux de prestation repas. Après discussion, Marc Truffaut propose que Céline Massenet fasse une étude des budgets réalisés (bilan financier) de l'ensemble des CF. Il propose également que le tarif d'inscription, décidé par la FFSA (et non par le Col), constitué par exemple de 20€ de label plus 15 à 25€, soit versé à la FFSA par les associations inscrites aux France. L'ensemble des droits d'inscription aux championnats de France permettrait de constituer une cagnotte globale fédérale FFSA, la FFSA aiderait financièrement les organisateurs de manière différenciée selon les disciplines.
- Les championnats du monde de ski 2017 prévus à Gourette. Le dossier FFSA sera finalisé le 8 juin. La station de Gourette devrait se prononcer sur des travaux d'aménagements des pistes de fond pour pouvoir accueillir cette compétition.
- Le projet de championnats du monde de handball SA en 2017. Le président souligne que l'INAS a accordé son parrainage. 3 ou 4 équipes de pays seraient susceptibles de participer. Henry Roig a rencontré le maire de Cavalaire qui serait intéressé pour recevoir, dans des installations neuves, cette manifestation mondiale. Marc Truffaut rappelle que la FFSA ne dispose d'aucun moyen financier spécifique pour organiser ces championnats. Ils devront être autofinancés par les droits d'inscription réglés par les pays.

Le bureau regrette que la FFHB qui était initialement demandeur d'une manifestation Sport Adapté dans le cadre des championnats du monde relègue le projet FFSA dans le cadre de la « Coupe du Président » organisée par la FFHB en marge des mondiaux de Handball. D'autre part, il est prévu dans les villes d'accueil des mondiaux d'effectuer la promotion du Hand'ensemble, ce qui ne permet pas à la FFSA de communiquer de manière cohérente sur sa spécificité.

- ***Point sur le projet de pôle ressources pour les T21***

Le bureau aborde le thème de l'évolution des pratiques sportives offertes aux T21 dans le cadre des compétitions internationales. Il constate que la FFSA se structure de manière positive pour apporter à cette population les moyens les mieux adaptés pour représenter la France à l'étranger. Toutefois il souligne que des informations contradictoires circulent sur la création d'un « nouveau pôle », de nouveaux entraîneurs dévolus à cette catégorie de sportif. Il rappelle qu'on avait présenté ce projet comme un « pôle ressources » permettant de prendre en compte la spécificité et les particularités de ce public et non comme une structure « spécifique », indépendante des pôles actuels.

Il souhaite que le comité directeur puisse se prononcer de manière claire et formelle sur cette organisation. Il pense que ce projet doit s'articuler autour des structures de référence que sont les 6 pôles de HN de la FFSA. Compte tenu de la population spécifique des T21, un « pôle ressources et expertises T21 » serait destiné à répondre spécifiquement aux problèmes posés par les T 21 et en particulier à initier des recherches sur la pratique sportive de cette population

- ***Documents de rentrée***

Suite aux deux réunions effectuées avec Henri Miau et les salariés, le secrétaire général présente les documents pour la prochaine saison. Un gros travail a été fait notamment sur la licence Juge et arbitre, il reste à établir le tarif pour cette licence.

- ***Problème de validité des attestations d'assurance en RC des associations SA***

Henri Miau rend compte de son constat réalisé après la lecture de l'ensemble des attestations fournies par les associations qui ne prennent pas la RC proposée par la FFSA. La quasi-totalité de ces attestations n'ont aucune valeur au regard du code du sport, ne mentionnant pas la garantie, par leur compagnie (de leur établissement, de l'association gestionnaire,...), les couvrant en RC pour la pratique des activités sportives dans le cadre de la FFSA.

La FFSA imposera aux associations qui sont dans ce cas, la fiche-type à signer par les compagnies qui les couvrent en RC

- ***Suivi des relevés de décision***

Joël Renault présente les décisions du comité directeur depuis plus d'un an, certaines n'ont pas été appliquées. Un extrait de ces décisions sera communiqué aux membres du comité directeur pour action.

- ***Suivi du courrier arrivé à la FFSA***

Des adhérents regrettent que des courriers (même envoyés en recommandés) ne reçoivent pas de réponse, il en est de même pour des courriels. Alain Delétoille est chargé de sensibiliser le personnel et de mettre en place une procédure pour le suivi du courrier afin d'éviter les dysfonctionnements.

Réunion close à 23 h 30



**Joël RENAULT**  
**Secrétaire Général**



**Marc TRUFFAUT**  
**Président**